
MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORTE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de Monsieur
NZOUSSI Jacques dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Elevés).-

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

DIRECTION DE LA GESTION DU PER-
SONNEL CIVIL DE L'ETAT

//ISAS

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance n° 619/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.03.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.05.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.07.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.07.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.07.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.03.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 § 8 ;
- (/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.07.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.08.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la Roumanie et la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 1493/DAAF du 6.11.1984 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
- (/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/250 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

D.S.B.

D.C.F.

DECRET :

g.d.

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/80 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 29.11.80 susvisés, Monsieur NZOUSSEI Jacques, né le 12 Octobre 1958 à Boko-Songo, titulaire du Diplôme de Médecin Vétérinaire, (Spécialité: Médecine Vétérinaire), obtenu à l'Université "Agronomique" ION IONESCU DE LI BRAD" (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie L, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 JUILLET 1985

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

-Bernard COMBO MATSIONI.-

-Ange Edouard POUNGHI.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGFP/DGFCE..... 3
- DGFCE/BST.....1
- DGB.....3
- DCF.....1
- MAE.....3
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2./-